

ECOMAIISON
Société par actions simplifiée
Capital Social de 200 000 euros
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012Paris
538 495 870 RCS. PARIS

(la « **Société** »)

**AVIS DU COMITE DES PARTIES PRENANTES DE LA FILIERE ELEMENTS D'AMEUBLEMENT DU 30
JANVIER 2023**

Ordre du jour

1. Validation du Règlement intérieur des Eléments d'ameublement
2. Recueillir un avis sur le plan d'actions et le fonds réparation
3. Recueillir un avis sur le plan d'actions et le fonds réemploi

Le 30 janvier 2023, à 10h00,

Les membres du Comité des Parties Prenantes des Eléments d'ameublement (le « **Comité** ») de la Société se sont réunis par vidéoconférence par l'intermédiaire de l'application Teams, sur convocation de la Présidente de la Société, en date du 16 janvier 2023, adressée par voie électronique.

Assistent à la réunion en qualité de membres du Comité des Parties Prenantes des Eléments d'ameublement d'Ecomaison :

Au titre du collège des producteurs :

- Mme Caroline Hupin, titulaire, représentante de la Fédération des Magasins de Bricolage (FMB) ;
- M. Roger Leboeuf, titulaire, représentant de l'Union Nationale de l'Artisanat des Métiers de l'Ameublement (UNAMA)
- M. Jean-Charles Vogley, titulaire, représentant de la Fédération Nationale de l'Ameublement et de l'Equipement de la Maison (FNAEM)
- Mme. Cathy Dufour, titulaire, représentant de l'Ameublement français
- M. Bertrand Demarne, suppléant, représentant de l'Ameublement français
- M. Christian Mennrath, titulaire, représentant du Syndicat National de l'Equipement de la Cuisine (SNEC)
- M. Christian Sarrot, suppléant, représentant du Syndicat National de l'Equipement de la Cuisine (SNEC)

Au titre du collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- M. Sylvain Darche, suppléant, représentant de la Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage (FEDEREC) ;
- Mme Françoise Weber, titulaire, représentante de la Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FNADE) ;

ECOMAIISON

Société par actions simplifiée
Capital Social de 200 000 euros
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012 Paris
538 495 870 RCS. PARIS

(la « **Société** »)

- M. Olivier Arrault, suppléant, représentant de la Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FNADE)
- Mme Guénola Gascoin, suppléante, représentante du Syndicat National des Entrepreneurs de la filière Déchet (SNEFID)
- M. Franck Berrebi, titulaire, représentant de la Fédération des Entreprises d'Insertion (FEI) ;
- Mme Catherine Mechkour Di-Maria, suppléante, représentante d'ESS France
-

Au titre du collège des collectivités territoriales :

- Mme Sylviane Oberlé, titulaire, représentante de l'Association des Maires de France (AMF) (pour le fonds réemploi, par délégation de pouvoir au Cercle National du Recyclage)
- M. Bertrand Bohain, titulaire, représentant du Cercle National du Recyclage (CNR) ;
- Mme Marion Adam, titulaire, représentante de l'Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des réseaux de chaleur, de l'énergie, et des déchets (AMORCE) (par délégation de pouvoir au Cercle National du Recyclage) ;
- M. Jean-Michel Buf, titulaire, représentant de l'Association Régions de France (ARF) ;
- Mme. Mélanie Lepoultier, titulaire, représentante, Intercommunalités de France (ADCF)

Au titre du collège des associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs :

- M. Daniel Labarre, titulaire, représentant de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) ;
- M. Philippe Boulogne, titulaire, représentant de Réseau français d'éducation à la nature et à l'environnement (FRENE)
- M. Jean-Luc Jugant, suppléant, représentant de France Nature Environnement (FNE)
- Mme Alice Elfassi, titulaire, représentante de Zero Waste France (ZWF) ;
- M. Jacky Bonnemains, titulaire, représentant de Robin des Bois

Absent : M. Jean-Michel BUF, titulaire, représentant de l'Association Régions de France (ARF)

Assistent également à la réunion, en tout ou partie :

- Mme Laurence Dermenonville, Censeur d'Etat

Pour Ecomaison :

Mme Dominique Mignon, Présidente

M. Eric Weisman-Morel, Directeur du Développement

M. Xavier Rebardy, Directeur des Affaires Règlementaires et juridiques

ECOMAIISON
Société par actions simplifiée
Capital Social de 200 000 euros
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012 Paris
538 495 870 RCS. PARIS

(la « Société »)

Mme Amélie Montoriol van Heesewijk, Responsable de la filière Eléments d'ameublement
M. Benoit Godon, Responsable des fonds Réparation
Mme Véronique Poirier, Chargée de mission
Mme Pauline Boulard, Chargée de mission affaires règlementaires et institutionnelles

Le présent document fait état des membres du Comité des Parties Prenantes, tout collègue confondu. Le quorum est atteint (19 sur 20).

Le registre de présence fait état des membres du Comité et des représentants de la Société assistant à la réunion du Comité par tout moyen de télécommunication.

Pauline Boulard est désignée comme secrétaire de la réunion des Comités (la « Secrétaire de séance »).

Saisine pour validation

Le Comité a été convoqué afin de valider en séance le projet de règlement intérieur qui a été transmis à ses membres conjointement à la convocation, le 16 janvier 2023.

Les propositions d'amendement ont été acceptées par Eco-mobilier, le règlement intérieur est consécutivement adopté par les membres du Comité, en incluant les éléments suivants :

- i. Ajout de la possibilité de délégué le pouvoir à un membre du même collège ou d'un autre collège, à la discrétion du titulaire
- ii. Modification du délai de réception des documents de de 5 jours à 7 jours ouvrés.

Le Comité a également été convoqué à l'effet de délibérer et de rendre un avis sur le plan d'actions et le fonds réparation et sur le plan d'actions et le fonds réemploi.

Saisine pour avis

1. Plan d'actions et fonds réparation des Eléments d'ameublement

La Société propose au Comité des Parties Prenantes d'émettre un avis sur le plan d'actions et le fonds réparation, telle que présentée en séance.

Résultat du vote

Collège des producteurs :

- Fédération des Magasins de Bricolage (FMB) : **Avis favorable.**
- Union Nationale de l'Artisanat des Métiers de l'Ameublement (UNAMA) : **Avis favorable**
- Fédération Nationale de l'Ameublement et de l'Equipement de la Maison (FNAEM) : **Avis favorable**
- Ameublement français : **Avis favorable.**
- Syndicat National de l'Equipement de la Cuisine (SNEC) : **Avis favorable.**

Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage : **Avis favorable.**
- Fédération Nationale des Activités de la Dépollution : **Avis favorable.**
- Syndicat National des Entrepreneurs de la Filière Déchet : **Avis favorable.**

ECOMAIISON
Société par actions simplifiée
Capital Social de 200 000 euros
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012 Paris
538 495 870 RCS. PARIS

(la « Société »)

- Fédération des entreprises d'insertion : **Avis favorable.**
- ESS France : **Abstention.**

Collège collectivités territoriales :

- Association des Maires de France : **Avis favorable.**
- Cercle National du Recyclage : **Avis favorable.**
- Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des réseaux de chaleur, de l'énergie, et des déchets (par délégation de pouvoir au Cercle National du Recyclage) : **Avis favorable.**
- Association Régions de France : **Absent.**
- Intercommunalités de France (ADCF) : **Avis favorable.**

Collège associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs :

- Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) : **Avis favorable.**
- Réseau français d'éducation à la nature et à l'environnement (FRENE) : **Avis favorable.**
- France Nature Environnement (FNE) : **Avis favorable.**
- Zero Waste France (ZWF) : **Avis favorable.**
- Robin des Bois : **Avis favorable.**

Avec dix-huit (18) avis favorables, zéro (0) avis défavorable, une (1) abstention, le Comité émet un avis favorable sur le plan d'actions et le fonds réparation de la filière Eléments d'ameublement, telle que présentée en séance.

2. Plan d'actions et fonds réemploi des Eléments d'ameublement.

Les membres du Comité des Parties Prenantes émettent à l'unanimité l'avis que le plan d'actions et le fonds réemploi des éléments d'ameublement ne peut en l'état être présenté en Clfrep. Ils souhaitent que les échanges entre Ecomaison et les représentants de l'ESS poursuivent leur concertation sur les soutiens financiers. Ils souhaitent que le plan d'actions et le fonds réemploi soient présentés à leur avis dans les deux mois.

En application du règlement intérieur du Comité des Parties Prenantes, les membres du Comité avaient la possibilité de compléter leur vote par la transmission d'éléments écrits jusqu'à trois jours ouvrés après la réunion.

La Société déclare n'avoir reçu aucun avis circonstancié dans le délai de trois jours ouvrés suivant la réunion.
